

## HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN  
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD  
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : [henri@lepinay.org](mailto:henri@lepinay.org)

Le 25 janvier 2005

Réf.  
Assérac (Loire-Atlantique)  
Parc industriel d'aérogénérateurs

Madame Micheline Bourrée  
Secrétariat VMF Loire-Atlantique  
10 avenue des Acacias

44000 NANTES

Madame,

Ce n'est que très récemment que j'ai adhéré à l'association Vieilles Maisons Françaises sur le département de Loire-Atlantique. Pourtant, cette association ne m'est pas étrangère, d'une part, pour avoir participé à ses activités en Vendée, où ma famille possède une propriété classée au titre des monuments historiques, d'autre part, en ma qualité de président de l'Union Rempart. À ce titre, je travaille très régulièrement avec Philippe Toussaint, votre président national, dans le cadre de ce que l'on appelle le G8 et qui est plus précisément la Réunion des associations nationales reconnues d'utilité publique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

Vous savez peut-être qu'un projet d'éoliennes implanté sur la commune d'Assérac est en cours d'instruction à la préfecture de la Loire-Atlantique, en vue de son examen par la Commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Il me semble bon de vous informer de la situation et de mon avis sur ce projet. À cette fin, je vous transmets un courrier que je viens d'adresser à l'un des architectes des bâtiments de France du Service départemental de l'architecture et du patrimoine. Des courriers similaires ont d'ores et déjà été adressés aux maires des communes proches d'Assérac, notamment celles appartenant à la même communauté de commune, aux députés, à Serge Poignant, président de l'association des maires de Loire-Atlantique, aux différents directeurs régionaux ou départementaux des services extérieurs de l'État. Ainsi qu'au ministre de l'écologie et du développement durable. Les membres de la Commission des sites seront également informés. Le préfet a bien évidemment été saisi à plusieurs reprises sur l'absence délibérée de concertation.

Je vous ferai part régulièrement et dans la mesure de mes disponibilités des actions menées et, le cas échéant, des résultats obtenus.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages,



Henri de Lépinay.

P.j.